

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



## Résumé de la Paracha

La parachat Matot débute en définissant les lois qui régissent les voeux volontaires et les serments, qu'un homme ou une femme, s'engagerait à tenir. Elle relate ensuite, la bataille qu'ont livrée les bné-Israël aux gens de Midiane, en repréailles pour les fautes que ces derniers ont fait commettre au peuple. Une fois vaincus, Moshé, sur ordre d'Hachem, répartit le butin en fonction de chaque personne. Suite à cela, les tribus de Réouven et de Gad, ainsi que la moitié de celle de Ménaché demandent la permission de s'installer dans les villes se trouvant avant le Jourdain et de les prendre à la place de leur héritage sur la terre d'Israël.

La parachat Massei, qui clôtüre le livre de Bamidbar, énumère les quarante deux voyages accomplis par le peuple depuis la sortie d'Égypte. Elle définit ensuite les frontières du pays dont les bné-Israël allaient prendre possession et la manière dont le territoire devra être réparti.

Dans le chapitre 33 de Bamidbar, la Torah dit :

לז/ וַיִּסְעוּ, מִקַּדְשׁ; וַיִּנְחְנוּ בְּהַר הַהָר, בְּקִצְצָה אֶרֶץ אֱדוֹם  
37 /Ils repartirent de Kadêch et campèrent à Hor-la-Montagne, à l'extrémité du pays d'Edom.

לח/ וַיַּעַל אַהֲרֹן הַכֹּהֵן אֶל-הַר הַהָר, עַל-פִּי יְהוָה--וַיָּמָת שָׁם: בַּשָּׁנָה הָאַרְבָּעִים, לְצֵאת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם, בַּחֹדֶשׁ הַחֲמִישִׁי, בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ  
38/ Aaron, le pontife, monta sur cette montagne par ordre de l'Éternel, et y mourut. C'était la quarantième année du départ des Israélites du pays d'Égypte, le premier jour du cinquième mois.

לט/ וְאַהֲרֹן, בֶּן-שָׁלֹשׁ וְעֶשְׂרִים וּמֵאֵת שָׁנָה, בָּמָוֶתוֹ, בְּהַר הַהָר  
39/ Aaron avait cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut à Hor-la-Montagne

La mort d'Aaron est mentionnée dans la Torah avec la date de son décès. Cela trouve un sens particulier tant la période est en rapport avec le personnage. Le premier Cohen Gadol à avoir officié dans le Michkan quitte ce monde à la date du 1er Av, mois où justement seront détruits les deux temples par la suite. Nos sages enseignent à son sujet<sup>1</sup>: « *Hillel dit : sois parmi les élèves d'Aaron : aimes la paix et poursuis la paix. Aimes les créatures et rapproches les de la Torah* ». La qualité du Cohen Gadol était la poursuite de la paix là où justement la raison de la destruction du second temple était la haine gratuite. C'est dire combien sa présence incarnait l'existence du Michkan et de fait, son absence, provoque une première brèche laissant aux ennemis d'Israël la possibilité de s'en prendre à la résidence divine.

La guémara<sup>2</sup> rapporte : « *Rabbi Eliézer dit : Il a y trois gardes (dans le ciel) durant la nuit, et sur chacune, Hakadoch Baroukh Hou s'assoit et rugit comme un lion, comme il est dit<sup>3</sup>: "Hachem rugit du haut de son sanctuaire, du fond de sa demeure sainte il fait retentir sa voix; il pousse de violents rugissements contre le lieu de sa résidence" et il dit : Malheur aux enfants dont les fautes m'ont amené à détruire ma maison, à brûler mon Hekhal et à les exiler parmi les nations. Le signe de chaque garde est le suivant : lorsque l'âne braie pour la première garde, lorsque les chiens aboient pour la deuxième garde, lorsque l'enfant tète le sein de sa mère et que la femme parle à son époux pour la troisième garde* ».

Le **Ben Yéhojada**<sup>4</sup> établi une corrélation avec un autre passage du Talmud<sup>5</sup> : « *César a dit à Rabbi Yéhochoua ben 'Hanina : Votre Dieu ressemble à un « אַרְיֵה aryé - lion » comme il*

*est écrit<sup>6</sup> : "Le lion a rugi: qui n'aurait peur? Le Seigneur Dieu a parlé: qui ne prophétiserait?" Quelle est la force du lion ? Un soldat fort peut parvenir à vaincre un lion (en clair, votre Dieu n'est pas si puissant). Il (Rabbi Yéhochoua) lui a répondu : Ce n'est pas à ce type de lion qu'Hachem est comparé, mais au lion céleste. César lui demande alors : je veux que tu me le montres. Rabbi Yéhochou'a lui a répondu : Tu ne peux pas le voir. L'empereur insiste alors : Malgré tout, je veux le voir. Rabbi Yéhochou'a a alors imploré la miséricorde divine et le lion céleste s'est déraciné de sa place. Lorsqu'il était à un distance de 400 Parsa, le lion a poussé un cri et toutes les femmes enceintes ont perdu leur fœtus et la muraille de Rome s'est effondrée. Lorsqu'il était à 300 Parsa il a rugit une deuxième fois et les dents des gens se sont brisées. Même César est tombé de son trône. Il a alors dit à Rabbi Yéhochou'a, de grâce, implore la miséricorde pour qu'il retourne à sa place. Il a prié et il est parti* ».

Le **Ben Yéhojada** explique qu'à l'évidence cette mise en scène n'est pas fortuite et la providence a voulu mettre en place des insinuations à César. C'est à ce titre que le lion n'a rugit qu'à deux reprises faisant allusion aux destructions des deux temples. Il a toutefois était interrompu avant le troisième rugissement afin de signaler que le troisième temple ne serait jamais détruit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les signes témoignant sur terre de la transition des trois gardes sont l'âne, les chiens, l'enfant qui tète et la femme qui parle à son mari. L'âne est une référence au travail acharné car il supporte une lourde charge. Il vient ici témoigner d'une des raisons de la destruction du premier temple, à savoir le manque d'étude de la Torah en opposition à l'attitude requise, comparable à celle de l'âne. De même, le passage à la deuxième garde se fait par les chiens qui aboient en référence à la

1 Traité Avot, chapitre 1, Michna 12.

2 Traité Bérakhot, page 3a.

3 Yirmiyah, chapitre 25, verset 30.

4 Sur ce passage.

5 Traité 'Houline, page 59b.

6 Amos, chapitre 3, verset 8.

médiance inhérente à la haine gratuite qui régnait à l'époque du deuxième Beth-hamikdash. Nos sages enseignent à ce sujet : celui qui profère du Lachone Hara devrait être envoyé aux chiens (car il attise la klipa, l'écorce négative, du chien). Enfin, la troisième garde renvoi au troisième temple (qui sera reconstruit très vite). Dès lors, la subsistance sera directement transmise aux hébreux par Hachem à l'image d'un enfant qui tète le lait de sa mère. De même, la Torah, également appelée la femme du peuple juif, sera dévoilée librement d'où l'évocation d'une femme parlant à son mari.

Ce rugissement du lion rappelle naturellement un enseignement du Talmud<sup>7</sup> : « " Ils ont crié d'une grande voix vers Hachem leur Dieu". Qu'ont-ils dit ? Rav dit, et certains pensent que c'est Rabbi Yo'hanan qui le dit : "Hélas, hélas, le mauvais penchant idolâtre est responsable de la destruction du temple, de l'incendie du hékhal, il a tué tous les tsadikim, exilé les bné-Israël et jusqu'à maintenant il danse parmi nous (en nous tentant) ! N'est-ce pas qu'il nous a été donné uniquement pour que nous recevions une récompense (en luttant contre lui) ? Maintenant, nous ne voulons ni de lui ni de sa récompense !" Est alors tombée une lettre du ciel sur laquelle se trouvait l'inscription "אמת vérité". Rav 'Hanina a alors dit : "apprends de là, que le sceau d'Hachem est le mot "אמת vérité". Les sages se sont alors engagés dans un jeûne de trois jours et trois nuits et le mauvais penchant de l'idolâtrie leur a été confié. Un lionceau de feu est alors sorti du saint des saints du temple et Zékharia le prophète a dit à Israël : "C'est le penchant de l'idolâtrie !" » La guémara raconte ensuite que les sages ont détruit ce penchant.

L'endroit d'où sort ce lionceau de feu est important, il s'agit du Kodech Hakodachim, l'endroit où justement sont entreposées les

7 Traité Yoma, page 69b.

tables de la loi. Le fait qu'une entité quitte ce lieu témoigne d'une perte à ce niveau. Une énergie est train de se retirer au niveau de l'accès de la Torah, elle quitte ce monde pour retourner dans le ciel.

Cela rejoint les propos de nos maîtres<sup>8</sup> : « depuis que le temple a été détruit, il n'y a de "refuge" pour le Maître du monde dans son propre monde que les 4 Amot de la Halakha ». En ce sens, les sages attestent que ce n'est qu'en présence de l'étude qu'Hachem ne trouve de place pour s'installer. Sur cette assertion, le **Pri Tsadik**<sup>9</sup> explique que le but de l'étude de la Halakha est de vaincre le mauvais penchant qui justement nous incite à la faute. C'est autours d'un tel individu, capable de refouler le mal au travers de son étude, qu'Hachem se manifeste. Le maître parle alors de faire résider le Créateur dans nos cœurs. Il apparaît qu'avant la destruction du temple, Hachem résidait « partout », la Torah rayonnait et était libre d'accès. Par la suite, lors de la destruction, la présence divine se restreint et seuls les lieux d'études sont en mesure d'accueillir le divin.

Peut-être pouvons-nous alors comprendre le verset suivant sous un angle plus profond<sup>10</sup> :

בְּכֹל-הַמְּקוֹם אֲשֶׁר אֶזְכֵּיר אֶת-שְׁמִי, אָבוּא אֵלֶיךָ וּבִרְכָתִיךָ

*En quelque lieu que je fasse invoquer mon nom, je viendrai à toi pour te bénir.*

Il faut noter que la traduction n'est pas parfaite. En effet, le mot en gras signifie « je mentionnerai ». Le verset semble donc dire que c'est Hachem qui citera son propre nom. Par ailleurs, pourquoi est-il précisé « **je viendrai à toi pour te bénir** ». Parlant de Dieu cette formulation semble surprenante.

8 Traité Bérakhot, page 8a.

9 Béréchit, chapitre 1.

10 Chémot, chapitre 20, verset 20.

Nous pouvons tenter une approche en rapport avec les propos du **Ramban**<sup>11</sup> enseignant que toute la Torah n'est autre qu'une combinaison des noms d'Hachem. Nous sommes incapables de les déceler car notre faiblesse et nos fautes nous empêchent d'accéder à la véritable lumière de la Torah. Partant de ce principe, l'étude de la Torah devient une mention des noms divins. À ce propos, le **Tana Dévé Éliyahou Rabba**<sup>12</sup> rapporte : « *il est écrit*<sup>13</sup> : " Répands ton cœur comme de l'eau à la face du Seigneur ". De là nous apprenons que face à tout érudit assis entrain de lire et d'étudier la Torah, Hachem se tient assis, lisant et étudiant avec lui ». De fait, lorsqu'une personne étudie la Torah et prononce les noms divins qu'elle contient, alors Hachem « vient » en face de lui, prononce ces mêmes noms, d'où la formulation du verset expliquant : « je mentionnerai » et « **je viendrai à toi pour te bénir** ». L'étude de la Torah est donc le moyen d'exprimer Dieu dans le monde, où plus précisément de refaire descendre le lion céleste.

Cela nous amène à comprendre un enseignement merveilleux du **Agra Dékala**<sup>14</sup> sur l'enseignement suivant<sup>15</sup> : « *Rabbi Yo'hanan dit : il vaut mieux marcher derrière un " אַרִי ari - lion " que derrière une femme* ». Précisément la constellation du mois de Av durant lequel a été détruit le temple est celle du lion, tandis que celle du mois d'Eloul qui le suit est celle de la vierge. Nos sages suggèrent ici que faire téchouva derrière le « lion », à savoir durant le mois de Av, est préférable que de le faire derrière « la femme » c'est-à-dire le mois d'Eloul. Le mois de Av dispose de la possibilité d'exprimer à nouveau le lion, celui-là même qui s'est retiré, celui qui est à

l'origine de la perte de l'accès initial à la Torah contenu dans le Kodech Hakodachim. Il est alors remarquable de noter que les neuf jours initiant le mois de Av au terme desquels se termine le deuil des trois semaines, contiennent précisément 216 heures, soit la valeur numérique de mot « אַרְיָה aryé - lion ».

Nous pouvons alors comprendre avec plus de profondeurs les paroles du **Pri Tsadik** sur la présence divine dans les quatre Amot de celui qui étudie la Halakha. Il existe en effet une différence entre les formulation du mot lion, parfois écrit « אַרִי ari - lion » parfois écrit « אַרְיָה aryé - lion ». La présence d'un « ה -hé » supplémentaire témoigne de la transition entre le lion dont parlait César et dont la défaite est envisageable et celui qui est céleste parfaitement invincible. La différence entre les deux catégories réside dans la capacité à refouler le mauvais penchant rendant l'individu accompagné de la présence divine dans son entourage.

À ce titre, le **Bné-Issakhar** rappelle que pendant les cinq dernières heures du 9 av, les lois du deuil s'allègent, car précisément à cette heure-ci, nos sages révèlent que le Machiah est né. Ces cinq heures qualifiées par la lettre « ה -hé » transforment le « אַרִי ari - lion » terrestre en « אַרְיָה aryé - lion » céleste, invincible et éternel à l'image du dernier temple qui perdurera à jamais. La Téchouva opérée au mois de Av dispose donc d'un potentiel plus important encore que celle du mois d'Eloul, car elle offre la possibilité d'un retours de cette Torah dans nos murailles, d'un accès au divin à nos côtés.

Puissions-nous rapidement sécher nos larmes de voir les ruines du temple pour à nouveau sourire pour à nouveau chanter la louange d'Hachem dans sa demeure reconstruite, *amen véamen*.

Chabbat Chalom. Y.M. Charbit

11 Dans son introduction à la Torah.

12 Chapitre 18.

13 Ékha, chapitre 2, verset 19.

14 Dévarim, chapitre 32, ainsi que Bné-Issakhar, Maamré 'Hodech Tamouz-av, Maamar 2.

15 Traité brakhot, page 61a.